



Concise, le 13 mai 2024

COMMUNE
DE
CONCISE

Réf : 16919

Préavis municipal no 39-2024
Relatif à l'assainissement et la mise en séparatif
du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La commune œuvre pour la mise en séparatif progressive du réseau de collecteurs. En 2023 le tronçon depuis la STEP, la rue Au Chaffard et ce jusqu'au début de la Rive a été réalisé (Préavis 28-2023). Il convient maintenant de s'attaquer au tronçon suivant à savoir le secteur compris entre la ligne de chemin de fer et la Place de l'Eglise. Le secteur en amont est déjà réalisé.

Commune de CONCISE

Assainissement / mise en séparatif
Secteur " Au Chaffard - La Rive - Place de l'Eglise "

SITUATION & COUPE
Conduites et collecteurs

Mise en séparatif des collecteurs

Avant-projet

Plan N°	21'181-02
Liste N°	---
Echelle	1:500
Dessiné	05.07.2023 S. Levy
Contrôlé	05.07.2023 Z.O'Donnell
Format	A3

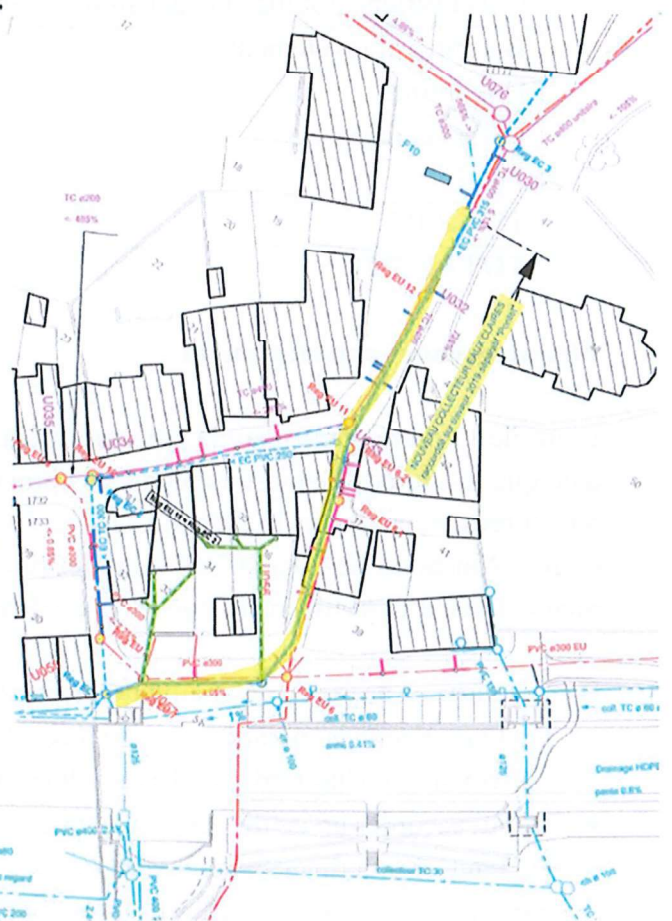
Index	Date	Evénement	Contenu	Modifications
a				
b				
c				
d				
e				
f				
g				
h				
i				
j				
k				
l				



PERRET-GENTIL
Ingénierie et construction
Avenue des Oiseaux 12 - CP
1421 Yverdon les Bains
Chemin de Pâle Fluel 6
1206 Le Noire
T +41 24 425 11 42
perret.gentil@ingenieurs.ch

Légende :

- Collecteur Unitaire existant
- Collecteur EU existant
- Collecteur EU projeté
- Collecteur EC existant
- Collecteur EC projeté
- Collecteur EC privé projeté
- Chambres existantes
- Chambres projetées
- Grille existante
- Grille projetée



Description des travaux envisagés

Les travaux envisagés consistent à compléter le collecteur existant par un second destiné aux eaux claires (EC) sur environ 110 mètres.

Le dégrappage de la chaussée sera nécessaire sur la largeur de la fouille. Un terrassement sera réalisé afin de permettre la pose du nouveau collecteur EC ainsi que l'assainissement, si nécessaire de l'ancien collecteur unitaire. 3 nouvelles chambres seront installées et l'équipement actuel sera adapté.

La nouvelle conduite permettra de procéder à 6 raccordements EC privés pour les maisons situées entre la Rive 9 à 21. Les raccordements privés sur le collecteur communal seront à la charge des propriétaires fonciers.

Coûts

Les coûts se répartissent selon les rubriques suivantes :

Rubrique		Coûts
Installation de chantier	CHF	6'600.00
Démolition, travaux préparatoires	CHF	15'300.00
Canalisations, fouille et évacuation des eaux	CHF	55'700.00
Bordures et revêtements	CHF	22'000.00
Honoraires	CHF	20'000.00
Divers et imprévus	CHF	16'400.00
Total	CHF	136'000.00
TVA 8.1%	CHF	11'000.00
TOTAL TTC	CHF	147'000.00

Financement et amortissement

L'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) a été modifié de manière à ce que les durées d'amortissements des préavis adoptés dès le 1^{er} janvier 2024 se conforment aux durées prévues dans le cadre du MCH2. La durée d'amortissement pour des travaux de génie civil – Routes est de 20 à 40 ans selon les nouvelles dispositions. Nous proposons de garder la même durée d'amortissement que les précédents séparatifs, à savoir 30 ans.

Pour réaliser ce projet, la Municipalité demande au Conseil communal :

- De l'autoriser à commander les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise.
- De lui accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 147'000 TTC pour leur financement.
- De l'autoriser à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Conclusion

En conséquence, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE,

vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de ses commissions, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 147'000.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de CHF 4'900.-- durant 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 2'940.-- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Municipal responsable : Monsieur Samuel Dyens

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Claude Jäggi



Le Secrétaire :


Marc-André Burdet

Annexe :

- Plan de situation

Commune de CONCISE



Assainissement / mise en séparatif
 Secteur " Au Chaffard - La Rive - Place de l'Eglise "

Avant-projet

Plan N° 21'181-02

Liste N° ...

Echelle 1: 500

Dessiné 05.07.2023 S.Lovey

Contrôlé 05.07.2023 Z.O'Donnell

Format A3

SITUATION & COUPE

Conduites et collecteurs














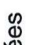
Mise en séparatif des collecteurs



PERRET-GENTIL
 Ingénieurs civils - www.perretgentil.ch
 Avenue des Découvertes 12 - CP
 1401 Yverdon-les-Bains
 Chemin de Pié-Fleur 6
 1005 Lausanne
 ☎ +41 24 425 11 12
 ✉ perret-gentil@perretgentils.ch

Indice	Date	Dessiné	Contrôlé	Modifications
a				
b				
c				
d				
e				
f				
g				
h				
i				
j				
k				
l				

Légende :

-  Collecteur Unitaire existant
-  Collecteur EU existant
-  Collecteur EU projeté
-  Collecteur EC existant
-  Collecteur EC projeté
-  Collecteur EC privé projeté
-  EU
-  EU
-  EC
-  EC
-  Grille existante
-  Grille projetée
-  Chambres existantes
-  Chambres projetées

